

la souplesse dans le domaine international, où le Canada joue un rôle pacificateur de plus en plus efficace.

Qu'il me soit permis de traiter tout particulièrement d'un sujet dont nous a saisis le discours du trône, à savoir: le logement. Cette question hante particulièrement les esprits depuis qu'on a rendu public le désir de modifier la loi nationale sur l'habitation. Par-tout, et particulièrement dans les petites villes et les villages, le projet fut agréé avec enthousiasme, tant il est vrai qu'il est dans la nature de l'homme de tendre vers la propriété privée. Il s'agit là, en effet, d'une question primordiale.

La stabilité de la famille canadienne et la sécurité sociale au pays trouveront dans l'accès facile à la propriété individuelle le palliatif nécessaire à la stabilité économique. L'exode vers la ville est venu alourdir le problème, depuis les 15 ans que le Canada s'est engagé frénétiquement dans la voie industrielle. Des groupes de citoyens recherchent un moyen économique efficace d'obvier au problème des loisirs et estiment que le tout serait résolu, au moins partiellement, par la multiplication des habitations unifamiliales. L'accès à la propriété privée, notamment pour la classe laborieuse, incite à l'économie en mettant à la portée de tous l'idéal tant convoité. Dans ce pays aux immenses étendues, posséder un lopin de terre avec pignon sur rue, voilà qui devrait être tout à fait naturel et d'atteinte facile.

L'exécution d'un projet de construction de portée nationale assurerait une source de travail en toutes saisons aux ouvriers du bâtiment et créerait de l'activité au point de vue économique, tout en satisfaisant une bonne partie de la population désireuse de posséder des logements salubres et confortables, et en éliminant les profiteurs, ce qui empêcherait que les économies ne se volatilisent chaque mois en loyer.

Un jour, un cultivateur, fumant tranquillement sa pipe sous son balcon, s'entend poser la question suivante par son jeune fils: Qu'est-ce que la patrie? Le père, montrant candidement ses champs, répondit: la patrie, c'est ça, mon fils. De même que la fierté de posséder des champs est nécessaire au cultivateur, la fierté d'être propriétaire d'une maison est nécessaire à l'ouvrier comme à la classe moyenne. La possession d'une maison, pour les membres de notre classe laborieuse, est nécessaire à la stabilité sociale. Le communisme recueille ses adeptes parmi les prolétaires. En multipliant le nombre des propriétaires, nous ferons une brèche formidable dans les rangs communistes.

[M. Villeneuve.]

La santé de notre peuple exige que nos gens sortent des quartiers infects et surpeuplés de nos grandes villes et quittent les taudis pour aller respirer l'air pur des nouveaux quartiers où l'on peut voir le soleil autrement qu'à travers la fumée.

Nos petites villes et nos villages ont besoin d'un plus grand appui financier en ce qui concerne l'habitation, ce qui empêchera les concentrations de population et nous apportera une répartition démographique plus normale.

Il est un mouvement qui m'est particulièrement cher et que je ne voudrais pas passer sous silence parce que j'ai pu en palper les réalisations hautement sociales; je veux dire les sociétés coopératives de construction. Il est agréable de voir un groupe d'ouvriers se donner la main et ériger des habitations, grâce au système de l'entraide et de la corvée! J'en ai vu plusieurs à l'œuvre et j'aimerais que la loi leur facilitât davantage la tâche et la réalisation de leur idéal. "A chaque ouvrier sa maison", avec pour noble devise: "Un pour tous, tous pour un".

Le nombre de nouveaux foyers qui se fondent au pays, chaque année, et la venue d'immigrants, rendent le problème encore plus aigu. Dans le comté que je représente, il se trouve nombre de villages et de petites villes qui attendent, de ces modifications à la loi nationale de l'habitation, des mesures efficaces qui leur apporteront l'essor désiré.

Je disais que je considère le règlement de la crise du logement comme une vraie mesure de sécurité sociale. L'État, d'après son rôle, ne doit pas remplacer l'initiative privée mais plutôt faciliter sa tâche. Les sociétés prêteuses sur lesquelles retombe depuis quelques années le lourd fardeau de financer la construction de maisons d'habitation, ont besoin que leur fardeau soit allégé. D'autre part, il existe dans la province de Québec, des institutions locales solidement établies et bien cotées: les Caisses Populaires Desjardins. Elles sont disposées à consentir des prêts hypothécaires mais leurs faibles disponibilités dans le domaine les empêchent de jouer le rôle qu'elles ambitionneraient en ce qui concerne l'édification de nouvelles maisons d'habitation. Par ailleurs, d'énormes sommes d'argent dorment, pour ainsi dire, dans les banques, alors qu'elles profiteraient davantage à la société et aux institutions bancaires elles-mêmes, si le placement hypothécaire leur était permis. Il semble que cette faculté leur sera accordée lors du renouvellement de leurs chartes, au cours de la présente session. Je félicite les honorables membres du cabinet d'avoir ainsi donné suite à une résolution de la Chambre de Commerce des Jeunes, adoptée lors d'un